

## Goncourt des lycéens

### *Prix lycéen de la critique*

Concours de critiques lycéennes

ACADEMIE DE VERSAILLES

Délégation académique à l'action culturelle - Inspection pédagogique régionale de Lettres  
en partenariat avec la FNAC

## Règlement

-----

### **Préambule**

Le *Prix Goncourt des lycéens* favorise le rayonnement de la littérature au lycée en instituant l'élève comme lecteur responsable.

La création d'un concours de critiques lycéennes couronné par un *Prix lycéen de la critique* permettra aux professeurs d'accompagner sur une période longue l'élaboration de discours critiques autour de la sélection de romans proposée dans le cadre du *Goncourt des lycéens*. Ce travail pourra naturellement prendre place dans le tronc commun, l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration.

Il s'articulera au développement des technologies de l'information et de la communication grâce à la réalisation, par les élèves, d'un hypertexte.

### **Article 1**

L'académie de Versailles, en partenariat avec la FNAC, organise un concours d'écriture de textes critiques qui s'inscrit dans le prolongement du *Prix Goncourt des lycéens*.

Le concours est ouvert à tous les lycées publics et privés sous contrat de l'académie.

Les productions seront soit individuelles, soit collectives.

### **Article 2**

Le ou les textes critiques porteront sur un roman relevant de la sélection du *Prix Goncourt des lycéens* (liste jointe en annexe). Ils seront élaborés par les élèves, sous la conduite de leurs professeurs, de manière à articuler le travail de lecture critique aux compétences et savoirs inscrits dans les programmes de lycée.

Les bibliothèques ou médiathèques municipales pourront à cette occasion favoriser l'appropriation des ouvrages par les élèves selon les modalités de prêt habituelles.

### **Article 3**

**a)** Les travaux à soumettre au jury seront présentés sous la forme d'un article critique de trois feuillets de 1500 signes chacun au maximum susceptible d'être publié dans une revue littéraire, obligatoirement accompagné du format numérique de ce même article sous la forme d'un hypertexte pouvant contenir œuvre plastique, musique, lecture à voix haute, notes étayées, etc. Les arrière-plans du texte feront référence à l'histoire des arts ou des idées, à la philosophie, aux langues et cultures de l'Antiquité ou encore à des domaines artistiques et culturels variés. Chaque feuillet contiendra au moins un lien vers un document qui viendra étayer le propos critique. Le jury portera une attention toute particulière à la qualité des liens et aux mises en perspectives culturelles.

**b)** L'article critique aura un titre et mentionnera son ou ses auteurs. Seront également indiqués le nom du professeur, son adresse électronique, le nom de la classe et les coordonnées de l'établissement.

**c)** Le travail conduit à cette occasion pourra prendre appui sur un ou plusieurs établissements culturels, la bibliothèque municipale en particulier. Il favorisera le développement de la vie littéraire lycéenne et s'inscrira, le cas échéant, dans le cadre d'une classe à projet artistique et culturel (classe à PAC).

**Article 4**

Chaque lycée proposera au maximum deux articles critiques et leur format numérique représentatifs du travail conduit. Il appartient à chaque lycée d'organiser, à l'interne, les modalités de sélection des textes par la mise en place d'un comité de lecture associant, notamment, le professeur documentaliste et en lien, si possible, avec les professionnels du livre et de la lecture.

**Article 5**

Les travaux tels que définis à l'article 3 seront adressés au rectorat, sous le timbre de la Délégation académique à l'action culturelle, uniquement par voie électronique ([ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr)), au plus tard le 31 mars 2011.

**Article 6**

Un jury académique, composé d'écrivains, de critiques littéraires, de représentants de l'éducation nationale et de la FNAC, se réunira dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire et décernera le *Prix lycéen de la critique*, prix remis au cours d'une cérémonie organisée avec la FNAC et qui donnera lieu, dans toute la mesure du possible, à une rencontre avec l'auteur du livre sur lequel aura porté le travail des élèves.

Le ou les auteurs du texte primé recevront un lot de livres. Le texte primé sera publié dans une revue littéraire à rayonnement national. Il sera également mis en ligne dans son format numérique sur le site académique et sur le site *Fnac.com*.

**Article 7**

La participation au concours implique l'adhésion complète au présent règlement.

**Goncourt des lycéens**  
*Prix lycéen de la critique*  
Concours de critiques lycéennes

Sélection 2010-2011 transmise par l'Académie Goncourt

Olivier Adam, *Le cœur régulier* (L'Olivier) 232 pages  
Vassilis Alexakis, *Le premier mot* (Stock) 459 pages  
Thierry Beinstingel, *Retour aux mots sauvages* (Fayard) 295 pages  
Vincent Borel, *Antoine et Isabelle* (Sabine Wespieser) 489 pages  
Virginie Despentes, *Apocalypse bébé* (Grasset) 343 pages  
Marc Dugain, *L'insomnie des étoiles* (Gallimard) 226 pages  
Mathias Enard, *Parle-leur de batailles, de rois et d'éléphants* (Actes Sud) 154 pages  
Michel Houellebecq, *La carte et le territoire* (Flammarion) 428 pages  
Maylis de Kerangal, *Naissance d'un pont* (Verticales) 320 pages  
Patrick Lapeyre, *La vie est brève et le désir sans fin* (POL) 345 pages  
Fouad Laroui, *Une année chez les Français* (Julliard) 304 pages  
Amélie Nothomb, *Une forme de vie* (Albin Michel) 169 pages  
Chantal Thomas, *Le testament d'Olympe* (Seuil) 303 pages  
Karine Tuil, *Six mois, six jours* (Grasset) 253 pages